



Mode d'emploi du questionnaire en ligne «Questionnaire Situation des revenus»

Auteur: Station de recherche Agroscope,
Dépouillement centralisé des données comptables
Version: V3.2_25.11.2016; exercice comptable 2016

Sommaire

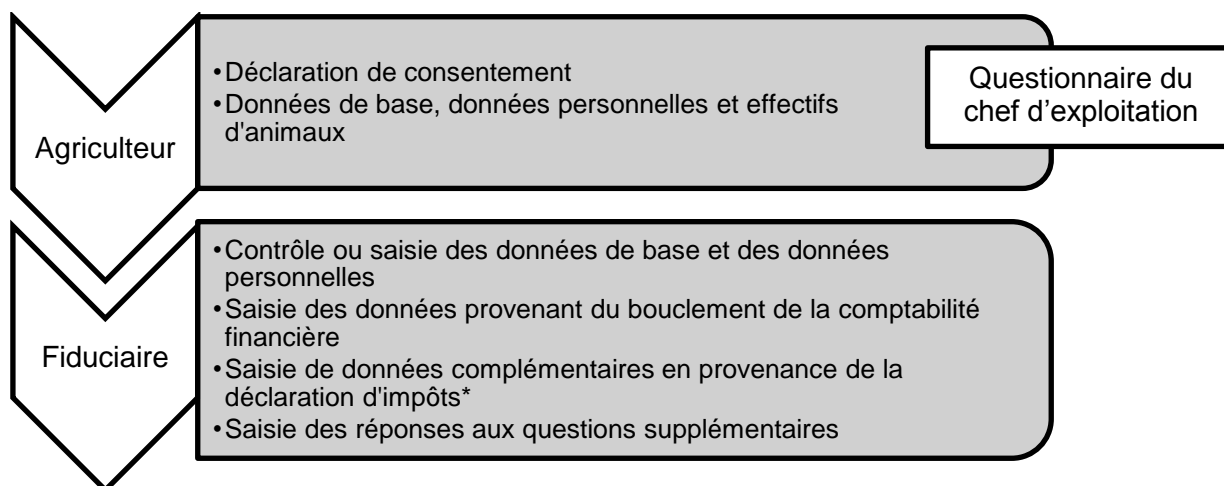
1.	Saisie des données	2
1.1	Cas normal.....	2
1.2	Agriculteur sans fiduciaire	2
1.3	Déclaration de consentement (utilisation des données, appariement, protection des données)	2
2.	Procédure à suivre pour la saisie des données et précisions importantes	4
2.1	Accès au questionnaire en ligne.....	4
2.2	Remplir le questionnaire.....	4
2.3	Interruption de la saisie des données	4
2.4	Contrôle des données / Aide à la recherche d'erreurs (Uniquement pour les fiduciaires ou les agriculteurs sans fiduciaire).....	5
2.5	Clôturer la saisie des données	5
2.6	Rapport PDF attestant de la saisie des données (ne concerne pas le questionnaire du chef d'exploitation)	5
3.	Nous contacter	5

1. Saisie des données

Le questionnaire en ligne comprend des domaines de saisie différents en fonction de la personne (agriculteur ou fiduciaire) qui s'identifie.

1.1 Cas normal

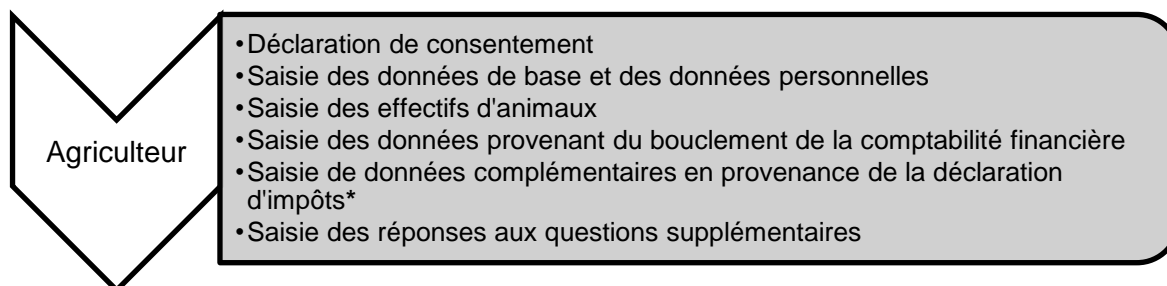
Dans le cas normal, l'agriculteur remplit la première partie (« questionnaire du chef d'exploitation ») et la fiduciaire la deuxième partie du questionnaire en ligne.



La fiduciaire ne peut clôturer le questionnaire de relevé des données qu'une fois que l'agriculteur a rempli le questionnaire du chef d'exploitation. (La déclaration de consentement de l'agriculteur est indispensable pour pouvoir clôturer la saisie des données).

1.2 Agriculteur sans fiduciaire

L'agriculteur ne peut remplir le questionnaire lui-même que s'il établit lui-même le bouclage de sa comptabilité financière et ne dispose d'aucune fiduciaire.



1.3 Déclaration de consentement (utilisation des données, appariement, protection des données)

Que ce soit la fiduciaire ou l'agriculteur (sans fiduciaire) qui saisisse les données comptables, l'agriculteur doit toujours donner son consentement (déclaration de consentement). Sans cela, il ne peut pas participer à l'enquête.

Dans le cas normal, l'agriculteur remplit le questionnaire du chef d'exploitation avant que la fiduciaire ne se connecte au questionnaire en ligne et n'entame la saisie des données. Le questionnaire électronique du chef d'exploitation commence par un formulaire contenant la déclaration de consentement, dans laquelle l'agriculteur déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de participation à l'enquête et les dispositions relatives à l'utilisation des données collectées. L'agriculteur sans fiduciaire accède lui aussi à la déclaration de consentement dans la première partie du questionnaire électronique.

Remarque: Si l'agriculteur ne donne PAS son consentement, il ne peut pas participer à l'enquête et ne sera donc pas indemnisé.

Si l'agent fiduciaire se connecte au questionnaire électronique avant que l'agriculteur n'ait terminé de remplir le questionnaire du chef d'exploitation, un message s'affiche dans le formulaire F2 indiquant à l'agent fiduciaire que la déclaration de consentement de l'agriculteur fait défaut. La même information s'affiche également lorsque l'agriculteur a refusé de donner son consentement.

Si l'agriculteur a donné son consentement, le formulaire F2 ne s'affiche pas.

Remarque: L'agriculteur est tenu de donner ou de refuser personnellement son consentement. Il n'a pas le droit de communiquer son nom d'utilisateur ni son mot de passe à la fiduciaire.

Démarche à suivre par la fiduciaire en cas d'absence de la déclaration de consentement

La fiduciaire prend contact avec l'agriculteur et le prie de remplir la déclaration de consentement. Si l'agriculteur n'est pas disposé à donner son consentement, il enregistre et sauvegarde cette information dans le questionnaire électronique avant de se déconnecter. Il lui est alors impossible de participer à l'enquête. La fiduciaire ou l'agriculteur informe l'Institut LINK en appelant la ligne d'assistance au 0800 812 821 et évite ainsi tout rappel d'avertissement.

Si l'agriculteur est disposé à donner son consentement et à remplir le formulaire correspondant à un moment ultérieur, la fiduciaire peut en principe poursuivre la saisie des données dans le questionnaire. Nous recommandons toutefois à la fiduciaire d'attendre que l'agriculteur ait donné son consentement avant d'entamer la saisie des données, car la saisie ne peut pas être clôturée tant que l'agriculteur n'a pas donné son consentement.

Remarque: Le travail de saisie des données ne peut être indemnisé que si la saisie des données a été clôturée, ce qui requiert que l'agriculteur ait donné son consentement.

Questionnaire du chef d'exploitation et déclaration de consentement sous forme papier

Si, lors du recrutement, l'agriculteur indique à l'Institut LINK qu'il ne dispose pas d'accès Internet, il recevra de la part de l'Institut un questionnaire sous forme papier, ce questionnaire comprenant également la déclaration de consentement. L'agriculteur est prié de retourner le questionnaire rempli et la déclaration de consentement signée à sa fiduciaire.

Lorsque la fiduciaire est en possession de la déclaration de consentement signée, elle le confirme dans le formulaire F2 et veille ensuite à bien précieusement conserver le document signé. Le questionnaire en ligne peut alors être rempli et la saisie des données clôturée.

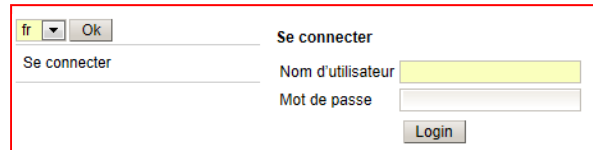
Vous trouverez sous le lien suivant un exemplaire du questionnaire manuscrit avec déclaration de consentement:

www.situationdurevenu.ch → Livraison des données → Questionnaire chef d'exploitation

2. Procédure à suivre pour la saisie des données et précisions importantes

2.1 Accès au questionnaire en ligne

- 1) Ouvrez le questionnaire sur Internet:
www.situationdurevenu.ch → Livraison de données → Questionnaire en ligne
- 2) Identifiez-vous avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.



Indication: Les agriculteurs et les fiduciaires reçoivent des noms d'utilisateur et des mots de passe différents. Votre nom d'utilisateur se compose de l'ID de l'exploitation [code de sécurité] complétée d'une lettre correspondant à son rôle (B = questionnaire du chef d'exploitation; T = fiduciaire; L = agriculteur sans fiduciaire).

Important pour les fiduciaires: vous recevrez pour chaque exploitation des données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) spécifiques à cette exploitation.

2.2 Remplir le questionnaire

- 1) Prenez le temps de lire les informations et les indications figurant sur le formulaire. Cliquez sur (suivant>) pour passer à la page suivante.
- 2) Si possible, procédez à la saisie des données dans l'ordre dans lequel elles se présentent dans le questionnaire.
 - a. Les données de base (formulaire F3) doivent obligatoirement être saisies en premier car elles déterminent les formulaires qui seront à remplir ensuite.
 - b. La touche tabulateur permet de naviguer entre les différents champs.
 - c. Nous vous recommandons de passer d'un bloc de questions à l'autre à l'aide des commandes (suivant>) ou (<précédent). Il est également possible de changer de bloc de questions à l'aide de la barre de navigation. En procédant de la sorte, vous pouvez sauter des questions et risquez ainsi de ne pas saisir toutes les données demandées. Soyez donc vigilant si vous passez d'un bloc de questions à l'autre à l'aide de la barre de navigation.
 - d. Les numéros indiqués sur les formulaires du bilan et du compte de résultats correspondent aux comptes/classes de comptes du plan comptable PME Agriculture d'Agro-Twin SA (révision 2013, 1^{ière} édition juin 2014, © AGRO-TWIN SA).

Indication: La fiduciaire peut saisir ou modifier toutes les données du questionnaire (y compris celles du questionnaire du chef d'exploitation), à l'exception de la déclaration de consentement.

2.3 Interruption de la saisie des données

Vous pouvez interrompre la saisie des données dans le questionnaire aussi souvent que vous le souhaitez.

Il est **important** de veiller à sauvegarder les données saisies dans le formulaire avant de fermer la fenêtre ou de se déconnecter.

2.4 Contrôle des données / Aide à la recherche d'erreurs (Uniquement pour les fiduciaires ou les agriculteurs sans fiduciaire)

La saisie des données ne peut être clôturée qu'après un contrôle des données à l'aide de tests de plausibilité ait eu lieu. Le résultat du contrôle vous indique les tests de plausibilité non satisfaits et, en conséquence, les possibles erreurs de saisie (formulaire 9.1).

Sous la rubrique «Contrôle des données» → «Aide à la recherche d'erreurs» vous trouverez un formulaire qui peut vous aider à trouver les fautes de frappe. Lorsque tous les tests de plausibilité sont satisfaits, vous pouvez passer directement à la dernière question.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des recommandations sur la démarche à suivre pour la recherche d'éventuelles erreurs lorsque des tests de plausibilité ne sont pas satisfaits dans le document «Informations sur la recherche d'erreurs dans le questionnaire en ligne».

2.5 Clôturer la saisie des données

La saisie des données n'est considérée comme achevée que lorsque vous avez cliqué sur le bouton de commande «Veuillez cliquer ici pour terminer la saisie des données» et que vous êtes parvenu au formulaire intitulé «Vos données ont été transmises avec succès». Cette règle s'applique aussi bien à l'agriculteur qui remplit le questionnaire du chef d'exploitation qu'à la fiduciaire ou bien à l'agriculteur qui remplit seul tout le questionnaire sans l'aide d'une fiduciaire.

Indication: Une fois la clôture de la saisie des données confirmée, vous ne pouvez plus modifier vos données. Si vous souhaitez à nouveau modifier vos données, merci de contacter Agroscope (cf. coordonnées dans le paragraphe 3).

2.6 Rapport PDF attestant de la saisie des données (ne concerne pas le questionnaire du chef d'exploitation)

Une fois la saisie des données achevée, nous vous recommandons, par précaution, de sauvegarder ou imprimer les données que vous avez enregistrées sous forme de rapport PDF.

Indication: Les agriculteurs qui ne remplissent que le questionnaire du chef d'exploitation ne peuvent pas imprimer un tel rapport. Veuillez-vous adresser à votre fiduciaire si vous souhaitez une impression papier de l'ensemble du questionnaire et de ses données.

3. Nous contacter

En cas de **problèmes techniques** (connexion impossible, le questionnaire ne fonctionne pas) **ou concernant le contenu du questionnaire** (besoin de renseignements sur certaines questions ou certains chiffres du questionnaire), veuillez-vous adresser **directement à Agroscope** en indiquant comme référence «Echantillon Situation des revenus– Dépouillement centralisé».

Numéro de téléphone: 058 480 32 44
E-mail: za.support@link.ch

Pour toute **question d'ordre organisationnel** (fixer ou repousser un rendez-vous téléphonique, corriger une adresse), veuillez contacter l'**Institut LINK**.

Numéro de téléphone: 0800 812 821
E-mail: za.hotline@link.ch